

## Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 25 juin 2019

Le vingt-cinq juin deux mille dix-neuf, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mr Christian AVY, Maire.

**Présents** : Messieurs AVY Christian (Maire), URBANIAK Michel+1pouvoir, HANSART Michel, DUPRÉ Benoît, (adjoints), DUPRÉ Philippe, FRISON Fabrice+ 1 pouvoir, NIOT Daniel +1 pouvoir, VAN MOORLEGHEM Didier+1 pouvoir,

Mesdames KALOTA Ghislaine+1pouvoir, HANNECART Pascale+1pouvoir (adjointes), DUMONT Carole, LEFEBVRE Nathalie+1pouvoir, LORIDANT Sylvie,

**Absents excusés** : Messieurs DELATTRE Albert (pouvoir Mme Kalota), HENOCQUE Nicolas (pouvoir Mr Frison), MEUNIER Bernard,

Mesdames COSTA-DELOBEL Sophie, DELEBECQUE Stéphanie (pouvoir Mme Hannecart), DUPRÉ Magalie (pouvoir Mr Niot), GUILLOTTE Monique (pouvoir Mr Urbaniak), HÉNOCQUE Cécile (pouvoir Mr Van Moorleghem), NOBECOURT Martine (pouvoir Mme Lefevre).

**Secrétaire de séance** : Mme Loridant Sylvie

**Convocation du 20.06.2019**

**Membres en exercice : 22**

**membres présents : 13**

**membres votants : 13 +7 pouvoirs**

La feuille d'émargement est signée par les présents.

Mr le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00 et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 17 avril 2019
- Rapport du Maire
- PV du transfert assainissement
- Transfert de la compétence eau
- Election membres de la CCIAF
- Remplacement d'un poteau incendie
- Mise à disposition d'un terrain pour base de vie éolienne
- Suppression d'un poste ATSEM
- Création d'un poste adjoint technique territorial
- Modification du tableau des effectifs
- Proposition de vente et d'achat de terrains communaux
- Questions diverses

Mme Loridant est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 AVRIL 2019**

Mme Loridant fait remarquer qu'elle n'a pas demandé personnellement le versement de 800 € concernant la subvention aux amis de l'école. Qu'elle a juste dit que l'association n'avait pas une subvention élevée.

Le procès verbal du 17 avril sera corrigé en ce sens.

**Les membres du Conseil ne soulèvent aucune autre remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

## **RAPPORT DU MAIRE :**

### Salle Brohon :

Le désamiantage est terminé. Les travaux de reconstruction ont débuté, ils rencontrent un souci avec notre assurance qui tarde à effectuer les versements, ce qui bloque les travaux.

### Travaux à Grécourt :

Le dossier de demande de subvention est prêt avec les devis remis lors des appels d'offre. Il doit être déposé au Département avant le 3 juillet pour passer en séance début septembre. Les travaux, avec l'étage compris comme l'avait demandé le conseil, seraient estimés à 65 277.50 €, subvention de 25% soit 16 319.38 €.

### Parc éolien des loups

Les premiers coups de pioches ont été donnés, la fibre est en place sur une bonne partie du circuit, les travaux de voirie ont été lancés sur la rue du marais et le creusement des plateformes sont en cours également.

Mr Van Moorleghem a demandé aux entreprises qu'un circuit soit établi afin d'éviter les croisements des transports, mais sans résultat.

### Parc éolien Hombleux énergie

La société Valorem a confirmé le début des travaux pour début août sur le secteur « sole de Roboham »

### Plainte d'une administrée

Lors du dernier conseil, il a été évoqué le souci rencontré avec une famille et cela ne semble pas aboutir. L'école, la restauration scolaire et la garderie sont touchés par cette rumeur dégradante. Dans les petites communes, on se bat pour sauver les écoles, on fait toujours pour qu'elles vivent et on ne peut pas laisser détruire ce que les anciens ont fait.

Rappel des faits :

Une plainte pour mise en danger des enfants dans l'école de Hombleux a été émise par une famille qui retire de suite sa fille. Depuis le début, il a été impossible de déterminer la vraie cause de cette plainte, voilà les propos de la maman «une fois, c'est un enfant en cause sans le nommer, puis deux voir trois, dans les toilettes, lesquels ? la cantine? l'école? Elle ne peut pas le dire car sa fausserait l'enquête ! » La maman précise qu'à la rentrée 2020, sa fille réintégrera l'école car les enfants fautifs seront partis. Une enquête a été menée en interne pour savoir quels enfants pourraient être concernés. Suite à ces propos la surveillance a été redoublée, le nombre de surveillant modifié etc....et toujours rien à ce jour. Vendredi dernier, une nouvelle version a été communiqué par des sachant, (beaucoup de monde sait de qui il s'agit mais ne disent rien), il s'agirait d'un fils de gendarme ou d'homme de loi et c'est pourquoi l'enquête bloque.

Suite à tout cela, un recommandé lui a été adressé et une version lui sera signifié qui pourrait être une raison à tout ce déballage.

Mr le Maire a refusé la dérogation pour que sa fille soit mise à l'école de St Quentin où son père travaille, car il a toujours refusé toute dérogation autre que médicale qui nécessite une école spécialisée. Le lendemain, une plainte a été déposée en gendarmerie à l'encontre de l'école de Hombleux.

En conclusion, considérant le fait d'avoir lancé une rumeur sans donner la vraie raison, pour avoir fait le tour des arrêts de bus pour inciter les parents à retirer leurs enfants, pour avoir retiré sa fille pour la sauver du danger, mais par son silence, laisser courir un risque aux autres enfants, pour avoir mis en doute le professionnalisme de l'équipe municipale et de l'équipe enseignante, pour avoir maintenu le silence sur la suite de son entretien avec le psy de la gendarmerie, pour avoir mis sa fille de 4 ans dans une situation juridique et aussi ignoré (surtout pour une professionnelle médicale) que le plus important n'est pas d'ameuter tout le monde mais seulement les bonnes personnes pour pouvoir intervenir si le besoin était.

Pour ces raisons, Mr le Maire a rencontré la gendarmerie pour savoir quelle est la façon de sortir de ce silence pesant et, si coupable il y a, il doit être localisé : école, cantine, association, famille etc... beaucoup trop de paroles sous entendues diffusent chez les voisins pour laisser sans rien faire, il en va de la renommée de l'école. Mr le Maire accompagné par Mme Lemaire directrice de l'école, va déposer une plainte pour diffamation, cela fera peut-être la clarté sur cette malheureuse affaire et surtout revalorise le personnel municipal.

### **TRANSFERT ASSAINISSEMENT :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la compétence assainissement a été transférée à la com des com. Un procès verbal de transfert des biens liés à l'assainissement (matériel de pompage, réseau, système de pilotage etc) doit être validé ainsi que le passif (dettes, emprunts) et les finances (excédent de 77 155.82€). Il est possible de transférer tout ou une partie des excédents.

Question : les excédents doivent-ils être transférés en totalité ?

Pour	Contre	Abstention
0	20	0

***A l'unanimité, les membres du Conseil décident de ne pas transférer tous les excédents à la com des com.***

A rappeler que ce service a été lancé par la commune en 1995 avec des fonds communaux, au départ avec 33 538€. Il ne faut pas oublier qu'il y a le poste de Bacquencourt à financer, une simulation a été établie par le trésorier, il en résulte que la somme qui resterait serait de : 35 747 €.

Question : la commune doit-elle garder cette somme ?

Pour	Contre	Abstention
20	0	0

***A l'unanimité, les membres du Conseil décident de garder les 35.747€ restants.***

### **TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU :**

Dans la continuité de la loi NOTRÉ, la compétence eau potable devrait partir à la Com des Com au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sauf en cas de minorité de blocage, soit 25% des communes qui représentent 20% qui s'y opposent ( $\geq 11$  communes et  $\geq 4133$  habitants) au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le syndicat d'eau potable Eppeville/Esmery-Hallon est composé de 6 communes : Hombleux, Buverchy, Esmery-Hallon, Eppeville, Muille-Villette, Brouchy, il est propriétaire des réseaux, des accessoires (vannes, purges, robinets d'arrêt, etc..) de 3 châteaux d'eau et 2 stations de pompage. Il met à disposition ses équipements à des entreprises sous contrat à durée déterminée afin qu'elles puissent assurer techniquement la distribution de l'eau potable.

Le contrat avec le délégataire Saur (périmètre d'Esmery) se termine en 2029.

Le contrat avec Suez (périmètre d'Eppeville) se terminait en 2015 mais les membres du Siaep EE n'ont pas pu se mettre d'accord sur le choix d'un délégataire.

La trésorerie du syndicat de près d'1 million d'euro ne permet pas d'exécuter des travaux de fonctionnement pourtant nécessaire à la mise en conformité des équipements, le montant réservé aux amortissements étant trop important.

Des travaux sont en cours par lot, à commencer par le réservoir d'Eppeville.

Sont à prévoir les réservoirs de Hombleux, d'Esmery-Hallon et la station de pompage de Muille-Villette.

Des réseaux sont à changer route de Paris et rue du Maréchal Leclerc.

Pour information, le prix de l'eau part syndicale sur l'ensemble du SIAEP EE est de 0.50 €/m<sup>3</sup> HT (hors organisme public).

Question : La compétence eau potable doit-elle être transférée à la COM des Com ?

Pour	Contre	Abstention
7	11	2

***A la majorité, les membres du Conseil décident de ne pas transférer la compétence eau potable à la com des com.***

## **ELECTION DES MEMBRES DE LA CCIAF**

Suite à la fusion, l'élection des nouveaux membres représentant la commune dans la Commission Communale et Intercommunale d'Aménagement Foncier liée au canal Seine Nord Europe doit être refaite.

Les candidats devaient répondre à l'annonce légale mise sur le courrier picard et la limite de dépôt était fixée au début de ce conseil municipal.

Il faut donc revoir la composition ainsi :

- Le maire et 1 conseiller suppléant désigné par lui
- 2 propriétaires terriens titulaires et 1 suppléant élus par le Conseil.

Sont candidats :

Mr REUET Jean-Paul	Mr VOISIN Vincent
Mr VAN MOORLEGHEM Alain	Mr DUPRÉ Philippe
Mr VAN MOORLEGHEM Didier	Mme D'HAUTEFEUILLE Christine

Le vote a lieu à bulletin secret.

Les résultats du vote des titulaires sont :

Mr REUET Jean-Paul	: 8
Mr VAN MOORLGHEM Alain	: 0
Mr VAN MOORLGHEM Didier	: 12
Mr VOISIN Vincent	: 7
Mr DUPRÉ Philippe	: 9
Mme D'HAUTEFEUILLE	: 0
Nul	: 4

Sont nommés titulaires : Mr Van Moorleghem Didier et Mr Dupré Philippe.

Les résultats du vote des suppléants sont :

Mr REUET Jean-Paul	: 8
Mr VAN MOORLGHEM Alain	: 0
Mr VAN MOORLGHEM Didier	: 2
Mr VOISIN Vincent	: 3
Mr DUPRÉ Philippe	: 3
Mme D'HAUTEFEUILLE	: 2
Nul	: 2

Est nommé suppléant : Mr Jean-Paul REUET.

## **REPLACEMENT D'UN POTEAU INCENDIE**

La société Saur a signalé un défaut non réparable sur un poteau incendie à Grécourt.

Le devis s'élève à 2303.57€ HT soit 2764.28 € TTC, il doit être validé pour remettre en service le système incendie.

Question : le Conseil valide-t-il le devis ?

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

***A l'unanimité, les membres du Conseil valident le devis d'un poteau incendie.***

## **MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR UNE BASE DE VIE**

La société Eolien Valorem et l'entreprise Valrea ont sollicité la commune pour avoir un terrain à leur disposition pour y installer une base de vie pendant 1 an.

Après avoir vu plusieurs endroits, ils se sont fixés sur le terrain à l'arrière du cimetière de Hombleux, sur la moitié de la parcelle ainsi que l'espace le long du château d'eau.

Sur cet emplacement, ils vont réaliser un empierrage qui restera en place et qui par la suite servira de parking utilisable pour accéder au cimetière.

Il faut prévoir un branchement forain EDF et un raccordement d'eau.

Une convention de mise à disposition sera signée entre la commune et la société Valréa avec des conditions financières.

La société propose de verser à la commune 2000€ pour 18 mois.

Question : le conseil autorise-t-il Mr le Maire à signer la convention ?

Les membres du conseil ne sont pas d'accord avec le montant et demandent 300€/mois en sachant que la commune doit payer l'eau et l'électricité.

Mr le Maire informera la société de la décision du Conseil.

### **MOUVEMENT DU PERSONNEL**

Mr Boulanger Fabien a terminé son contrat CUI au 10 juin 2019, il a intégré les effectifs en tant que stagiaire et occupera une partie de l'emploi de Mme Maréchal et aura la charge du bourg centre.

Mme Desjardins Elodie prend le poste d'adjoint technique en remplacement de Mme Devallois Laurence ;

Mme Devallois Laurence prend le poste de Mme Deneux qui part en retraite.

Mme Maréchal Marie-Hélène prend le poste de ménage de Mme Desjardins et arrête une partie du fleurissement et d'espaces verts.

Le poste d'aide à la cantine du midi de 1h30 sera pris par 1 contrat.

Les pôles extérieurs, les travaux de chemins et de voirie seront attribués à Patrick et Jérôme.

### **SUPPRESSION D'UN POSTE ATSEM**

Suite au départ en retraite de Mme Deneux au 1<sup>er</sup> septembre 2019, le poste d'Adjoint Spécialisé en Ecole Maternelle n'a plus lieu d'être. Ce poste sera donc retiré du tableau des effectifs.

Question : le conseil valide-t-il la suppression du poste ?

Pour	Contre	Abstention
20	0	0

***A l'unanimité, les membres du Conseil valident la suppression du poste d'ATSEM dans le tableau des effectifs.***

### **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Suite à la mutation interne et à la suppression du poste ATSEM (voir plus haut), il devient nécessaire de créer un poste d'adjoint technique qui sera pré-affecté pour occuper le poste d'aide scolaire en GS-CP à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Question : le Conseil accepte-t-il la création d'un poste d'adjoint technique ?

Pour	Contre	Abstention
20	0	0

***A l'unanimité, les membres du Conseil valident la création d'un poste d'adjoint technique.***

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

- la suppression d'un poste d'adjoint spécialisé en école maternelle
- la création d'un poste d'adjoint technique

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
<b>Filière administrative</b>		
- rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35 h	Occupé depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2019
- adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 26h	Occupé depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Filière technique</b>		
- adjoint technique territorial	3 postes à 35h	1 poste occupé depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2019 et 1 poste occupé depuis le 1 <sup>er</sup> juin 2019 1 poste non occupé (sera occupé au 1 <sup>er</sup> septembre)
- adjoint technique territorial PAL 2 <sup>ème</sup> classe	3 postes à 35h	Occupé depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Filière sociale</b>		
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35h	Occupé le 1 <sup>er</sup> janvier 2019

### **VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX**

La promesse de vente de la parcelle située rue du jeu d'arc prévue depuis plusieurs années, placée en espace réservé, voit le jour.

Mr le Maire a sollicité une baisse du prix de 25 à 20 000€, acceptée par le vendeur. Le compromis de vente sera prochainement établi par le notaire. Ce terrain, initialement prévu pour un agrandissement du milieu scolaire voir l'implantation d'une micro crèche dans le schéma de la com des com, fera office de délaissés de stationnements de la rue étroite et sera de toute façon une réserve foncière bien placée.

**Question** : Le conseil autorise-t-il Mr le Maire à valider le compromis ?

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

***A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Mr le Maire à signer le compromis de vente.***

La vente du lot n°2 de 520m<sup>2</sup> rue sole triquet a été signé vendredi 14 juin, la construction Phénix devrait débuter début août. Le prix était de 35€/m<sup>2</sup>.

La mairie a eu 3 demandes d'achat de terrain appartenant à la commune, les acheteurs seront priés de sortir afin de ne pas participer au débat.

La 1<sup>ère</sup> demande émane de Mr Jorge de Hombleux (qui est prié de quitter la salle), et concerne 2 parcelles situées rue de la tuerie, zonage des marais de Tonvois dans le secteur de Bacquencourt.

Ces parcelles d'une superficie de 11a72ca pour la réf F133 et 13a42ca pour la F120, pour une surface totale de 25a14ca ne sont pas contigües.

Après renseignement, la mise à prix pourrait être de 1€ le m<sup>2</sup> et tous les frais à la charge de l'acheteur.

**Question** : Le conseil donne-t-il son accord pour cette vente ?

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

***A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent la vente de ce terrain.***

Mr Jorge est rappelé dans la salle, il accepte l'achat des terrains à 1€ le m<sup>2</sup>.

La 2<sup>ème</sup> demande émane de Mr Dupré Benoît (qui est prié de quitter la salle), et concerne un chemin nommé « rue aux ânes » plus utilisé par le public et considéré comme un délaissé de voirie conformément à l'article et inséré dans 3 autres parcelles. Dans ce cas, la vente doit être prioritairement accordée à l'un des riverains avec accord des autres riverains. La superficie est de 8a20ca.

La mise à prix pourrait être de 2€ le m<sup>2</sup> soit 20 000€/ha et tous les frais à la charge de l'acheteur.

Les demandeurs sont Mr Dupré Benoît riverain par 2 parcelles A104 et A105 et Mr De Thezy qui n'est pas riverain de ce chemin.

A noter, que cette transaction faisait parti d'un accord avec l'ancien conseil de Grécourt qui n'est pas arrivé à son terme.

Me Carpentier estime le terrain entre 6400 et 7000€ HT.

Certains membres ne comprennent pas la différence de prix entre ces terrains et ceux situés dans les marais de Tonvois.

Question : le conseil autorise-t-il la vente de ce terrain ?

Pour	Contre	Abstention
17	0	2

**A la majorité, les membres du Conseil autorisent la vente de ce terrain à Mr Dupré Benoît riverain.**

Mr Dupré est rappelé dans la salle. Il accepte l'achat du terrain à 2€ le m<sup>2</sup>.

La 3<sup>ème</sup> demande émane de Mr Van Moorleghem Didier (qui est prié de quitter la salle) et concerne une parcelle de terre agricole réf A80 d'une superficie de 42a, complètement enclavée dans les parcelles suivantes :

- A 77 de 20a20ca appartenant à Mr MOUTON
- A 78 de 85a40ca appartenant à Mme BOILET Madeleine
- A 79 de 4a90ca appartenant à Mme BOILET Madeleine
- A 81 de 5ha30a appartenant à Mme DANCOISNE Pascale

Le demandeur n'est pas riverain mais exploite le terrain par bail avec la commune.

Pour information, cette parcelle est la seule propriété agricole de l'ex commune de Grécourt, que la commune nouvelle est en phase de remembrement et qu'il serait toujours possible que la commune l'échange contre une parcelle agricole en plein centre de Grécourt au niveau de la place.

La mise à prix pourrait être de 2€ le m<sup>2</sup> soit 20 000€/ha et tous les frais à la charge de l'acheteur.

A noter, que cette transaction faisait aussi parti d'un accord avec l'ancien conseil de Grécourt.

Certains membres demandent que les riverains soient contactés afin de savoir s'ils sont intéressés.

Question : le conseil autorise-t-il la vente de cette parcelle ?

Pour	Contre	Abstention
10	0	8

**A la majorité, les membres du Conseil autorisent la vente de ce terrain à Mr Van Moorleghem Didier**

Mr Van Moorleghem est rappelé dans la salle, il n'accepte pas le prix de vente de 2€ le m<sup>2</sup>.

### **QUESTIONS DIVERSES** :

Rebouchage des trous

- rue du monument (Canisy) → les trous sont rebouchés
- bas de la grande rue (Canisy) → à faire
- rue de la cité (Hombleux) → à faire

Qu'en est-il du dossier assurance suite au problème survenu en 2018 sur la voiture d'une administrée de la rue du monument ?

→ L'assureur de la commune (AMP) a demandé à AXA les circonstances de l'accident et un témoignage de l'accident. Mr le Maire doit envoyer un schéma des dégâts.

Demande d'administrés de l'installation de panneaux « stop » :

A Hombleux : proche de l'école

A Canisy : dans les rues perpendiculaires à la grande rue

→ C'est en cours pour Canisy, à voir pour Hombleux

Un commerçant local (JH PERSO) demande l'autorisation d'apposer la publicité de son entreprise sur le panneau de signalisation communal de sa rue.  
→ C'est interdit sur les panneaux communaux, mais il est autorisé de mettre son propre panneau à côté.

### **INFORMATIONS**

Mme DENEUX Françoise nous quitte après 38 années de service au sein de l'école communale. Une cérémonie sera donnée en son honneur le jeudi 4 juillet à 18h dans la salle des fêtes en présence de notre député Stéphane Demilly qui lui remettra la médaille de l'assemblée. Tout le conseil est invité à participer à cette cérémonie.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 23h00.